



Travail en hauteur - ONTARIO | Durée : 8 heures

Max. Participants: 12 travailleurs | Code du produit : SHC119

SUJETS DU COURS :

- Règlements sur les travaux en hauteur en Ontario
- Législation fédérale au Canada
- Droits et responsabilités des travailleurs
- Principes fondamentaux de la protection contre les chutes
- Retenue des chutes et arrêt des chutes
- Exigences de sécurité pour les échelles fixes et les échelles portatives
- Harnais, longes, absorbeurs d'énergie et ancrages
- Principes d'entretien et d'inspection des équipements
- Nacelles élévatrices
- Principes de base du sauvetage

DESCRIPTION DU COURS :

Notre formation Travail en hauteur - Ontario est approuvée par le « Chief Prevention Officer » d'Ontario (CPO) et est conforme aux exigences de formation du ministère du Travail de l'Ontario. Subséquemment, les travailleurs qui terminent cette formation avec succès seront autorisés à effectuer des travaux en hauteur en Ontario, ainsi que dans toutes les autres provinces et territoires du Canada à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette formation couvre un large éventail de matières théoriques et pratiques liées au travail en hauteur afin que les étudiants aient une connaissance pratique des dangers auxquels ils seront confrontés sur le terrain ainsi qu'une maîtrise sur la sélection d'équipement approprié pour réduire ou éliminer ces dangers. Ce cours est idéal pour les travailleurs de la construction, le personnel d'entretien, les inspecteurs, et bien plus.